



Commission C.D.P.M.E

PROCES-VERBAL

Réunion du 14/03/2022

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents : M. Jean-François CHERUBIN - M. Pierre-Yves KERLOC'H - M. Lucien SIBA (CDA).

Excusés : M. Gaston GUENA - M. Ndala MAKANGU - M. Eric SANDJIVY - M. Arnaud CIVIT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Ouverture de la séance à 19h05

INFORMATIONS

Match n° 23965275 Enfants Passy / AS Paris U18 D3. A du 27/03/22

Après un entretien amical et un échange convivial avec Mr HADJOU (Educateur-Coach U18), Mr Alain SOSSO-MBIA (Responsable Technique et représentant le Président) et Mr Sébastien DRUNTINUS (Entraîneur adjoint) du club des Enfants de Passy et regrettant l'absence excusée du club de l'AS Paris, la commission décide de désigner 3 arbitres officiels (si disponibles) ainsi qu'un délégué. Le paiement de l'arbitre central sera à la charge du club recevant, celui des deux assistants à la charge des deux clubs.

Match n° 23965436 MINIS MAXIS/ ESC 15 U18 D3. B du 05/06/22

Dossier transmis par la commission de Discipline du 08/03/22

La commission prend note du dossier et invitera les 2 clubs concernés lors de sa prochaine réunion.

Règlement CDPME

La commission adopte le règlement et le transmet au secrétariat général afin de le mettre à l'ordre du jour du prochain comité directeur.

Séance levée à 20h40.